



UN LOGEMENT DIGNE POUR TOUS

Face à la pénurie de logements et au mal-logement, le gouvernement a adopté, dès les premiers jours de son action, une mesure d'encadrement des loyers et fait voter, dès l'automne, une loi de mobilisation générale pour la construction de logements. Son objectif demeure la construction de 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux.

Bilan de la droite

- 3,6 millions de personnes sont mal logées ou sans abris, en 2012, selon la Fondation Abbé Pierre.
- La déduction des intérêts d'emprunt immobilier sur la résidence principale, mesure emblématique de Sarkozy pour faciliter l'accès à la propriété, n'a eu aucun effet sur les foyers les plus modestes.
- Les gouvernements UMP ont multiplié les mesures de défiscalisation de l'investissement locatif (comme les dispositifs « Scellier » ou « de Robien ») pour soutenir la filière de la construction, mais cette politique a profité essentiellement aux contribuables aisés sans résorber la crise du logement.

Le gouvernement agit

- > **Encadrement des loyers** à la relocation ou lors du renouvellement du bail, dans les zones où le marché locatif est tendu jusqu'au 1er août 2013.
- > **110 000 logements** pourraient être construits grâce à la cession de 930 terrains publics d'ici à 2016.
- > **Seuil obligatoire de logements sociaux porté à 25 % d'ici à 2025** dans les communes de plus de 3 500 habitants (sauf en Île-de-France : communes de plus de 1 500 habitants). Les pénalités des communes qui refusent de contribuer à l'effort de solidarité nationale sont multipliées par cinq.
- > **Procédure de réquisition de logements vacants** pour agir sur les situations les plus urgentes.
- > **Extension des tarifs sociaux de l'énergie** afin de permettre aux ménages modestes d'affronter la période hivernale (830 000 personnes supplémentaires seront concernées).
- > Un plan d'urgence pour le logement. Parmi les mesures phares, la baisse de la TVA à 5% pour la construction de logements sociaux et la rénovation de 500 000 logements par an.

Engagement n° 22

« Dans les zones où les prix sont excessifs, je proposerai d'encadrer par la loi les montants des loyers lors de la première location ou à la relocation.

Je renforcerai la loi SRU, en multipliant par cinq les sanctions qui pèsent sur les communes refusant d'accueillir les ménages aux revenus modestes et moyens. Je porterai à 25 % les exigences en matière de logements sociaux. »

Engagement n° 23

« Je mettrai gratuitement à disposition des collectivités locales les terrains de l'État qui sont disponibles pour leur permettre de construire des nouveaux logements sociaux dans un délai de cinq ans. »

3,6 millions de personnes sont concernées par le mal-logement.

685 000 personnes sont privées de logement personnel.

1,7 million de demandes de logements sociaux ne sont pas satisfaites.

Les dépenses de logement du parc privé pèsent pour **39%** dans le budget des **10%** des ménages aux revenus les plus faibles.

3,8 millions de ménages vivent dans la précarité énergétique.

Pour aller plus loin

- Permettre à chacun de disposer d'un toit.
- Réduire la part du logement dans le budget des ménages.

Pour en savoir plus

www.fondation-abbe-pierre.fr/en/publications.php
www.inegalites.fr/IMG/pdf/fack_ineg_logement.pdf
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC10H.pdf